

LUNDI 10 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Sont absents : Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller et Madame Cynthia St-Pierre, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent Monsieur Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8950-0624

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : *17.1 Offre de services de la firme Techni-consultant-Bilan de la stratégie d'économie d'eau potable*, *17.2 Entente avec le ministère des Transports*, *17.3 Modification de la résolution n° 8916-0424* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Présentation des états financiers et rapports du vérificateur pour l'exercice financier 2023.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, soit accepté tel que déposé.

8951-0624

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 13 mai 2024.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8952-0624

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai ajournée au 21 et 27 mai 2024.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2024, ajournée au 21 et 27 mai 2024 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8953-0624

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2024 tels que déposés au montant total de 183 042.71\$.

8954-0624

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8955-0624

ADOPTÉE

Autorisation de décaissement n°4 – Contrat avec Abriart Inc.

Ce point est reporté ultérieurement.

8956-0624

ADOPTÉE

Autorisation d'emprunt temporaire pour le financement du Règlement d'emprunt no 219-0424 concernant les travaux de remplacement de conduites d'eau potable (phase 2).

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement no 219-0424 décrétant un emprunt et une dépense de 6 415 000 \$ concernant les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, d'ajout d'une conduites d'égouts pluvial et la réfection de la chaussée, le 11 mars 2024;

8957-0624

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement no 219-0424 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'article 1093 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu :

D'EMPRUNTER temporairement à la CIBC une somme n'excédant pas celle prévue au Règlement no 219-0424 concernant les travaux de remplacement de conduites d'eau potable ;

DE PAYER les fournisseurs et les sous-traitants ayant obtenu les contrats relatifs à ce règlement à partir des sommes empruntées ;

DE REMBOURSER cet emprunt temporaire en partie dès l'encaissement de la subvention du PRIMEAU, des remboursements provenant du MTQ, et lors de l'obtention définitive de l'emprunt ;

D'AUTORISER le maire et la greffière-trésorière, ou en son absence le directeur général, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité, afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Autorisation pour signature des servitudes temporaires de travail - Émissaire pluvial 6^e rang.

CONSIDÉRANT que la municipalité projette l'ajout de conduites d'égout pluvial sur le 6^e rang de Saint-Rosaire;

8958-0624

CONSIDÉRANT que certaines parcelles de terrain seront utilisées temporairement durant les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire s'assure que les terrains soient remis dans leur état d'origine à la fin des travaux.

QUE le directeur général Marc Lavigne soit mandaté pour signer les servitudes temporaires de travail avec les différents propriétaires, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Avenant n°4 pour modification des plans et devis et appel d'offres – Contrat avec Services EXP Inc.

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Services EXP Inc. le 8 juin 2020, pour la confection des plans et devis et l'appel d'offres des travaux de remplacement des conduites d'eau potable ;

8959-0624

CONSIDÉRANT qu'en cours de réalisation du mandat, plusieurs modifications des estimations, des répartitions de coûts, des plans et devis ont été requises afin de réaliser le projet selon les besoins de la municipalité et des représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'autoriser la demande d'ajustement des honoraires professionnels de la firme Services EXP. Inc. au montant de 49 210.95 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant - Accompagnement - Remplacement de conduites d'eau potable.

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 9 mai 2024, pour le soutien administratif et technique au besoin, tout au long des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de reconstruction de chaussées;

8960-0624

CONSIDÉRANT que l'accompagnement proposé est admissible dans le Programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU 2023);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu **QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant Inc. au tarif horaire proposé, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Octroi de mandat à la firme Techni-Consultant Inc. – Collaborateurs externes - Mise aux normes de l'eau potable.

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 9 mai 2024, pour la mise aux normes de l'eau potable;

8961-0624

CONSIDÉRANT que l'accompagnement proposé est admissible dans le Programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU 2023);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandra Champagne et résolu **QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service professionnels d'accompagnement de la

firme Techni-Consultant Inc. au tarif horaire proposé, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Autorisation de dépôt de projets au Fonds Régions Ruralité– Installation d’une surface synthétique de pickleball et bornes 911.

CONSIDÉRANT le programme Fonds Régions Ruralité (FRR) de la MRC d’Arthabaska ;

8962-0624

CONSIDÉRANT que le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire installer une surface synthétique de pickleball;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite aménager des bornes d’affichage des numéros civiques (bornes 911) à chaque unité d’habitation;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles inhérentes aux projets déposés serviront pour promouvoir les services récréatifs et assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans le cadre de Fonds Régions et ruralité sous l’axe Destination 2025 de la MRC d’Arthabaska;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement d’autoriser Nancy Boivin, chargée de projet à soumettre une demande d’aide financière de 28,716\$ dans le cadre du programme de Fonds Régions Ruralité (FRR).

ET d’autoriser madame Boivin à signer tous les documents relatifs à ces projets.

ADOPTÉE

Octroi de mandat à la firme Techni-consultant – Compléter le bilan et le plan d’action de la stratégie d’économie d’eau potable.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu de mandater la firme Techni-Consultant Inc pour produire notre bilan 2023 de la stratégie municipale d’économie d’eau potable au montant de 3 450 \$, plus les taxes applicables.

8963-0624

ADOPTÉE

Entente avec le ministère des Transports - Signature de l’avenant n° 1.

ATTENDU que lors du processus d’appel d’offres pour la surveillance des travaux, aucune soumission n’a été déposée;

8964-0624

ATTENDU que le ministère des Transports a supprimé l’article 4.1.2 *paragraphe a)* de l’entente de collaboration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le maire et le directeur général soient mandatés pour signer l’avenant n°1 à l’entente numéro 202173 avec le MTQ du projet « Reconstruction de la chaussée sur le 6^e rang, incluant le remplacement des conduites d’aqueduc et d’égout pluvial ».

ADOPTÉE

Modification de la résolution numéro 8916-0424 – Confirmation d’immeubles non contaminés – Norme SP 3280

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 8916-0424 concernant les immobilisations non contaminées;

8965-0624

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 8916-0424 par celle-ci :

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2023, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP 3280 -Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Rosaire ont été recensés et analysés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun indice d'immobilisation présentant un risque de contamination sur la liste déposée;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'envisage pas de mettre hors service les immobilisations inclus dans ladite liste ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Frédéric Champagne appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil approuve la démarche du directeur général et de la greffière-trésorière.

Qu'un passif aux livres de la municipalité ne soit pas déterminé pour ces immobilisations.

QUE la municipalité demeure alerte face aux indices ultérieurs de contamination potentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance.

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne de lever la séance à 20h02. **8966-0624**

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière